



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

### Rappel de vos critères :

Dans le département Saône et Loire (71), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 189 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du vendredi 27 juin 2025.

<b>Emoluments du notaire</b>	<b>2 707 €</b>
Emolument proportionnel de vente	1 907 € (dont 381 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
<b>Droits dus au Trésor Public</b>	<b>10 975 €</b>
Droits d'enregistrement	10 975 €
<b>Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)</b>	<b>189 €</b>
Frais de publication de vente	189 €
<b>Débours</b>	<b>600 €</b>
Estimation des frais annexes	600 €
<b>TVA</b>	<b>541 €</b>
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	541 €
<b>Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)</b>	<b>15 100 €</b>

### Répartition des frais

Le total des frais représente 7.99 % du prix d'acquisition dont 6.19 % destinés au Trésor Public.

